

DECRET N° 2002-538 DU 2 DECEMBRE 2002

Chargeant Monsieur **Dorothé SOSSA** Ministre de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique de l'intérim de Monsieur **Jean Bio CHABI
OROU** Ministre des Enseignements Primaire et
Secondaire

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret N° 2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement et
le Décret n°2002-082 du 20 février qui l'a modifié ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 29 novembre au 09 décembre 2002, Monsieur **Dorothé SOSSA** Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire pendant l'absence de Monsieur **Jean Bio CHABI OROU**.

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 décembre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4 MEPS 4
AUTRES MINISTERES 20 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1.-